



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Lyon Turin

Question écrite n° 69019

## Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention du M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'incendie du tunnel de Fréjus et sur le débat route/rail. En effet, l'incendie du tunnel de Fréjus, dans lequel deux personnes ont trouvé la mort, relance le débat sur le ferroutage et sur un plan d'urgence pour le fret ferroviaire. Alors qu'en 1981 le rail transportait 60 milliards de tonnes-kilomètre, en 2003 il n'en transporte plus que 47 milliards et le fer n'assure plus que 16 % du transport de marchandises. Par ailleurs, près de 70 % du trafic ferroviaire de l'Union européenne sont aujourd'hui réalisés entre les pays nordiques et ceux du Benelux, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche et l'Italie, laissant la France loin derrière dans le classement. Le drame du tunnel du Mont-Blanc de 1999, qui par ailleurs doit supporter le trafic routier de la zone suite à la fermeture du tunnel de Fréjus, et cet incendie meurtrier doivent relancer l'idée de limiter la circulation routière en favorisant le fret ferroviaire et le ferroutage, des modes de transport pertinents en termes d'aménagement du territoire, respectueux de l'environnement et sécuritaires. Dans ces conditions, elle lui demande de lui donner un point très précis sur l'avancement des négociations sur la liaison Lyon-Turin.

## Texte de la réponse

Les accidents du Mont-Blanc, du Tauern et très récemment du tunnel de Fréjus ont tragiquement mis en lumière la fragilité des passages alpins et confirmé l'intérêt supérieur de développer dans les Alpes un ensemble de services et d'infrastructures, respectueux de l'environnement et adaptés aux flux modernes de personnes et de marchandises. Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a souhaité rencontrer ses homologues italiens dès leur prise de fonctions officielles en juin 2006 pour leur confirmer la volonté de la France de réaliser cette grande infrastructure transfrontalière. Un temps de concertation complémentaire est absolument nécessaire en Italie pour lever les difficultés actuelles dans le Val de Suse. Les plus hautes autorités italiennes ont assuré, notamment au sommet franco-italien de Lucca en novembre 2006, de leur volonté de réaliser l'opération et de terminer cette phase de concertation dans un calendrier resserré. La France y a également fait part de son souhait que cette concertation n'ait pas de conséquence sur la poursuite du projet sur le territoire français. Les meilleurs efforts sont déployés pour faire progresser ce projet important : poursuite des travaux de reconnaissance jusqu'à la fin 2009, études de montage financier et propositions de mesures visant à favoriser le report modal dans les Alpes pour la fin du premier trimestre 2007.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Odile Saugues](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69019

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 juillet 2005, page 6575

**Réponse publiée le** : 20 mars 2007, page 3021